

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 09 DECEMBRE 2021 A 20 HEURES**

Président de la séance : M. Frédéric LAFITTE, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, SOURROUILLE Christophe, LABIDALLE Martine, CASTAGNET Céline, DUVIGNAU Thierry, LACOUTURE Jean-Luc, DAGUERRE Chantal, CUZACQ Karine, BUSTON Serge, BACHÉ Magali, DAVERAT Xavier et JUZAN Marc.

Absent : néant

Excusés : DUVIGNAU Carole et BUICHE Stéphane

Secrétaire de séance : LABIDALLE Martine

M. le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2021 appelle des observations.

Le compte rendu de la réunion du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2020 qui a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la réunion.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2020 n'appelle aucune observation ni remarque ou problématique particulière. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Point ressources humaines

Projet de modification d'organigramme :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'organigramme du personnel qui est en place depuis 2014. Il est organisé en râteau avec comme seul responsable le secrétaire de Mairie et les autres agents en dessous, tous au même plan.

Afin qu'il soit un peu plus en concordance avec les avancements de grade récents et la réalité des faits, M. le Maire propose de le modifier en faisant apparaître deux responsables, l'un technique et l'autre administratif puis une réparation des agents en dessous. Il souhaite que la secrétaire de Mairie qui est responsable administrative chapote le service scolaire et périscolaire et que le technicien principal gère la partie technique.

Depuis quelques semaines cette organisation est testée avec les deux responsables, M. le Maire souhaite officialiser ce nouvel organigramme.

Il précise que la modification de l'organisation du travail est encadrée, cette proposition, si elle est retenue par le Conseil Municipal doit passer en Comité technique afin de recueillir son avis.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette nouvelle organisation.

Recrutement d'un contractuel :

M. le maire informe l'assemblée de la réception d'une candidature. Il s'agit de M. Mehaye, locataire chez M. Lacouture Jean-Luc. Cette personne est actuellement en invalidité professionnelle pour raison de santé.

Il a été bucheron pendant 30 ans et il n'est ni rebuté par les missions ni par le temps de travail proposé.

Il attend une réponse de la Mutualité sociale agricole pour savoir s'il peut reprendre une activité.

M. Thierry Duvignau demande de quel niveau d'invalidité il s'agit. M. Jean-Luc Lacouture répond qu'il s'agit du niveau 2. M. Thierry Duvignau pense qu'avec le niveau 2 il est impossible de reprendre une activité.

A la suite du dernier Conseil Municipal, M. le Maire s'est rapproché de deux lycées agricoles qui pourraient rechercher des lieux de stage pour des apprenants. A ce stade de l'année, les établissements n'ont aucun besoin et le format proposé (2 jours par semaine) ne leur paraît pas adapté.

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite davantage ouvrir la recherche. Après concertation, le Conseil Municipal décide de déposer une offre d'emploi sur le site dédié.

3. Travaux salle des sports : avenants

Monsieur le Maire explique que les travaux de la salle des sports avancent. Les peintures sont faites, les faux-plafonds et luminaires sont installés dans la salle de réception.

Le choix des meubles de la cuisine de la salle de réception a été fait, M. le Maire présent un plan du projet. Mme Corinne Gardesse évoque une question en suspens avec l'architecte au sujet de l'armoire froide et/ou négative qui pourrait être installée.

M. le Maire explique que la mise en peinture du local rangement n'était pas prévue, le doublage intérieur des toilettes a été posé de la maçonnerie non plus, sans doute un oubli. Enfin, M. le Maire ajoute que le trottoir fait partie de l'aménagement VRD, hors marché.

Un devis a été demandé à l'entreprise Cescutti pour chiffrer le trottoir.

M. le Maire ajoute qu'à la jointure entre le trottoir existant et le nouveau il y aura un décalage important de l'ordre de 70 cm. Il faudra donc prévoir un mur de soutènement et un mur en béton.

M. le Maire présente les devis de travaux supplémentaires à l'assemblée :

- devis de l'entreprise Nottelet pour le doublage des murs des toilettes en BA 13 pour un montant de 663,40 € HT.

- devis de l'entreprise Dupin et Fils pour du mobilier dans la cuisine de la salle de réception pour un montant de 2940,00 € HT.

- devis de l'entreprise Sadys pour la peinture du local de stockage pour un montant de 1291,70 € HT.

Après concertation, le Conseil Municipal donne son accord pour les trois devis présentés ci-dessus.

Il reste à régler la question du trottoir et l'aménagement VRD pour lequel une consultation a été lancée auprès de cinq entreprises.

M. le Maire ajoute qu'il a rendez-vous le 10 décembre à 15h30 sur le terrain avec l'entreprise Roy TP.

La date de fin des travaux de la salle n'est pas connue à ce jour.

Il semble y avoir une inquiétude sur le raccordement du chauffage de l'aire de jeux.

4. Maîtrise d'œuvre création de logements communaux :

M. le Maire explique qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de la création des logements communaux. La date limite de remise des offres est le jeudi 16 décembre à 11h.

A ce jour il y a deux cabinets intéressés à savoir A2L d'Aire sur l'Adour et Mme Hallack à Saint-Sever.

M. le Maire explique que des relevés ont été réalisés sur le giratoire de retournement. Il est un peu grand mais il peut être réduit pour faciliter l'insertion du projet. En revanche la clôture mitoyenne au projet est mal implantée, il faudra faire venir un géomètre.

5. PLUi : délégation de zonage assainissement collectif :

M. le Maire explique que lorsque le PLUi a avancé sur la dernière phase du PADD il a fallu vérifier que le zonage d'assainissement collectif des communes concernées étaient à jour. Le zonage d'assainissement collectif comprend une carte qui fixe le périmètre et le réseau.

M. le Maire pensait que le zonage d'assainissement collectif était à jour depuis longtemps mais ce n'est finalement pas le cas. Il convient donc de faire venir un bureau d'études.

Le coût de l'opération est d'environ 15 000 € subventionné à 70% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

M. le Maire ajoute que le syndicat des eaux Marseillon Tursan a proposé l'adhésion à un groupement de commandes afin de réaliser cette opération mais il n'est pas en mesure de donner le coût à ce jour.

M. le Maire propose la signature d'une convention avec le Marseillon Tursan afin de réaliser cette opération.

6. PLU : demande de dérogation M. Castets :

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un terrain appartenant à M. Castets Michel qui est situé route de Notre dame des pins. Il présente au Conseil Municipal un plan et des photos du terrain.

Il explique qu'un compromis de vente a été signé entre des futurs acquéreurs et M. Castets. Un permis de construire a été déposé et refusé au motif que le ruisseau qui longe le terrain est protégé par une trame verte sur laquelle on ne peut rien faire.

M. le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur une éventuelle dérogation de sa part puisque les permis de construire sont délivrés par le Maire. Il explique que le chemin d'accès tel qu'il est placé ne gêne pas la trame verte.

Le Conseil Municipal avec 12 voix pour et une abstention (Mme Baché) décide d'autoriser M. le Maire à déroger au principe de protection de la trame verte.

7. Point sanitaire école

M. Christophe Sourrouille explique que le protocole sanitaire qui s'applique dans les écoles à compter du 09 décembre est celui du niveau 3. Il implique le port du masque à partir de 6 ans aussi bien en intérieur qu'en extérieur.

Les Maires du RPI ont décidé de revenir à la situation précédente au niveau de la gestion des garderies scolaires à savoir que les parents doivent accompagner leurs enfants sur leur lieu de scolarisation afin d'éviter au maximum les brassages.

Les classes ferment si trois cas positifs sont détectés et pour revenir en classe les enfants doivent apporter la preuve d'un résultat de test négatif.

M. le Maire ajoute que la semaine du 02 décembre la classe des CE2/CM1 d'Aurice était fermée sur la base de l'ancien protocole.

Cette semaine la classe de CE1/CE2 de Cauna est fermée en raison de 5 cas positifs dont l'enseignante. Il y a une personne absente cette semaine au niveau du personnel. Les collègues des services techniques ont pris le relai.

8. Remplacements de matériels

M. le Maire présente l'assemblée un tableau récapitulatif des dates d'achats et de mandats d'entretien et de réparation pour du matériel roulant comprenant un roto broyeur, une tondeuse et une épareuse.

Il s'agit de matériels vieillissants pour lequel M. le Maire souhaite lancer une réflexion de remplacement ou un changement dans la gestion des achats.

Une réflexion est amorcée sur le choix à faire entre achat avec amortissement (ce qui n'est pas le cas actuellement) ou location.

La dernière piste évoquée est le recours à une entreprise extérieure pour la réalisation de certains travaux notamment le fauchage.

M. Xavier Daverat considère que les dépenses sont modérées si l'on les considère sur la durée depuis l'acquisition des appareils et demande s'il est possible de recourir à la location.

9. Travaux bâtiments communaux

Suite à la visite des bâtiments communaux réalisée le samedi 27 novembre par le Conseil Municipal, il apparaît que les bâtiments ont globalement en bon état mais qu'ils ont besoin d'un rafraichissement.

M. le Maire explique que les travaux de démoussage peuvent être réalisés en régie.

A la maison des associations, M. serge Buston suggère de remplacer les bandeaux existants par des bandeaux PVC. A l'école, en revanche, le Conseil Municipal préfère utiliser du bois.

M. le Maire ajoute qu'il convient de traiter le préau de l'école.

Il ajoute que la salle des mariages est à rafraichir (peinture, remplacement des rideaux et du mobilier).

Il convient de prioriser les travaux à réaliser.

10. Divers

Noël des services et vœux :

M. le Maire demande au Conseil Municipal quelle organisation il souhaite adopter pour le Noël des services et les vœux à la population.

Il ajoute que de source préfectorale les rassemblements ne sont pas interdits mais doivent se faire sans réception.

Après concertation, il est décidé de réunir les services en petit comité (Maire et adjoints seulement).

La date retenue est le vendredi 17 décembre à 19h30.

Dispositif MIRAPI sur les inondations

M. le Maire explique que comme cela a été annoncé par mail au Conseil Municipal, il y a quelques jours, Madame la préfète des Landes se déplacera à Aurice le 11 janvier à 15h30. Elle ne souhaite pas de protocole. Elle se rendra chez la famille Laurent au quartier Lagastet et à 17h00, une réunion par territoires touchés par les inondations est programmée à la salle des fêtes d'Aurice.

Le SIMAL analyse actuellement les offres des cabinets d'études pour la réalisation de l'étude hydraulique. L'étude débutera en début d'année et s'achèvera au mois d'août 2022.

M. Marc Juzan demande des nouvelles de la demande d'éclairage route de Haut-Mauco. M. le Maire n'a pas reçu de devis de la part du SYDEC.

M. Marc Juzan demande si les arbres morts au lotissement de Ces seront remplacés. M. le Maire répond qu'il est possible de se procurer des chênes et de les planter.

M. Marc Juzan demande des nouvelles du projet de containers enterrées. Cette question fera l'objet d'une demande à Madame la Préfète des Landes lors de sa visite en janvier 2022.

M. Xavier Daverat demande des informations sur le déploiement de la fibre. M. le Maire répond que courant 2022, Pixel va rencontrer les communes pour communiquer des informations.

M. Serge Buston demande des nouvelles de la réfection du pont sur la route de Notre Dame des Pins.

M. le Maire répond que les travaux ont été programmés en octobre mais qu'il s'est opposé à leur réalisation à cette date en raison du trafic routier trop important sur cet axe routier à cette saison. Les travaux devaient être reprogrammés en novembre mais ce ne fut pas le cas.

La séance est levée à 22h10